

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 24.04.97.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 30.10.98 Bulletin 98/44.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : *LEGRAND* — FR et *LEGRAND SNC* — FR.

72) Inventeur(s) : GOUDAL JEAN PAUL et POURIEUX NICOLAS.

73) Titulaire(s) :

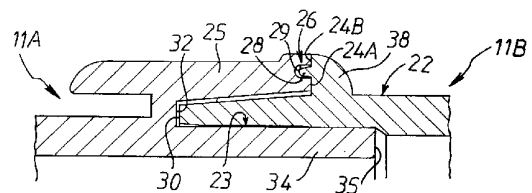
74) Mandataire(s) : CABINET BONNET THIRION.

54) BOITIER ETANCHE, NOTAMMENT POUR LUMINAIRE, EN PARTICULIER POUR BLOC AUTONOME D'ECLAIRAGE DE SÉCURITÉ.

57) Il s'agit d'un boîtier comportant un corps de boîtier (11A) et un capot (11B) emboîté par une lèvre (22) sur le corps de boîtier (11A).

Suivant l'invention, d'une part, le corps de boîtier (11A) comporte, pour réception de la lèvre (22) du capot (11B), une rainure (23), et, d'autre part, entre l'épaule (24A) qui forme la tranche de la paroi extérieure (25) de cette rainure (23) et un épaule (24B) que le capot (11B) présente en correspondance, interviennent des moyens d'emboîtement relatif (26), à cordon (28) et gorge (29), formant chicane.

Application, notamment, aux luminaires, et, en particulier, aux blocs autonomes d'éclairage de sécurité.



"Boîtier étanche, notamment pour luminaire, en particulier  
pour bloc autonome d'éclairage de sécurité"

La présente invention concerne d'une manière générale  
les boîtiers, qui, du genre comportant un corps de boîtier et  
5 un capot emboîté sur ce corps de boîtier, ont à satisfaire à  
certaines exigences d'étanchéité.

Cela est le cas, par exemple, pour le boîtier de  
certains luminaires, et, plus particulièrement, de certains  
blocs autonomes d'éclairage de sécurité, lorsque ceux-ci sont  
10 implantés en atmosphère humide.

Pour ces luminaires, le corps de boîtier forme un  
socle, par lequel l'ensemble est adapté à être rapporté sur un  
quelconque support, par exemple un mur, et le capot est un  
capot translucide, qui, réalisé quelquefois en verre, est  
15 communément appelé une verrine.

Pour l'obtention d'une certaine étanchéité, il a déjà  
été proposé que, pour son emboîtement sur le corps de boîtier,  
le capot présente une lèvre, qui s'étend périphériquement sur  
une partie au moins de son pourtour, et à la faveur de laquelle  
20 il est au moins localement serré sur ce corps de boîtier.

Mais, dans la pratique, le serrage du capot sur le  
corps de boîtier est limité à une fraction seulement de son  
pourtour, et l'étanchéité obtenue est relativement médiocre.

Elle ne correspond en tout cas qu'à un indice de  
25 protection relativement bas parmi ceux définis par les  
dispositions normatives en la matière.

La présente invention a d'une manière générale pour  
objet une disposition permettant d'améliorer cette étanchéité,  
et, par là, de relever l'indice de protection auquel elle  
30 correspond.

De manière plus précise, elle a pour objet un boîtier  
du genre comportant un corps de boîtier et un capot emboîté sur  
ce corps de boîtier par une lèvre qui s'étend périphériquement  
sur une partie au moins de son pourtour, ce boîtier étant d'une  
35 manière générale caractérisé en ce que, d'une part, le corps  
de boîtier comporte, en correspondance avec la lèvre du capot,

pour réception de celle-ci, une rainure, et en ce que, d'autre part, entre l'épaulement que forme la tranche de la paroi extérieure de cette rainure et un épaulement que le capot présente en correspondance à cet effet transversalement en saillie vers l'extérieur, interviennent, sur une partie au moins de la longueur de ces épaulements, des moyens d'emboîtement relatif formant chicane, lesdits moyens d'emboîtement relatif comportant un cordon, qui fait saillie sur l'un quelconque de ces épaulements, et une gorge, qui est en creux sur l'autre de ceux-ci et dans laquelle le cordon est au moins en partie engagé.

Par leur effet de chicane, les moyens d'emboîtement relatif mis en oeuvre suivant l'invention s'opposent efficacement à toute pénétration sensible d'eau dans le boîtier.

Si, cependant, en raison par exemple de circonstances particulières, de l'eau venait à s'infiltrer, malgré ces moyens d'emboîtement relatif, entre le capot et le corps de boîtier, et, plus précisément, entre la paroi extérieure de la rainure du corps de boîtier et la lèvre du capot, elle ne pourrait le faire qu'en quantité extrêmement limitée, et, suivant un développement de l'invention, il est prévu d'en éviter toute accumulation, en en assurant au contraire une évacuation systématique vers l'extérieur au point bas du boîtier, sans une quelconque pénétration à l'intérieur de celui-ci.

Lorsque, par exemple, le contour, en plan, du pourtour du corps de boîtier et du capot est quadrangulaire, avec un côté inférieur, un côté supérieur et deux côtés latéraux, il est prévu, suivant l'invention, que, le long du côté inférieur de ce pourtour, le corps de boîtier comporte au moins un passage qui fait communiquer sa rainure avec l'extérieur.

Ainsi, après avoir atteint par simple gravité ce niveau, l'eau éventuellement infiltrée entre le capot et le corps de boîtier s'écoule d'elle-même vers l'extérieur, également par gravité.

Corollairement, le capot est préférentiellement serré sur le corps de boîtier tout au long de la lèvre par laquelle

il s'emboîte sur celui-ci, sa dimension interne, mesurée sensiblement perpendiculairement à cette lèvre, étant, sur une partie au moins de la largeur de celle-ci, inférieure à la dimension externe correspondante du corps de boîtier.

5 L'étanchéité s'en trouve avantageusement renforcée, au bénéfice de l'indice de protection recherché.

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront d'ailleurs de la description qui va suivre, à titre d'exemple, en référence aux dessins schématiques annexés  
10 sur lesquels :

la figure 1 est une vue en perspective d'un boîtier suivant l'invention, représenté fermé, en place sur un support ;

15 la figure 2 est, avec des arrachements locaux, une vue en perspective éclatée de ce boîtier, représenté ouvert ;

les figures 3 et 4 sont, à échelle supérieure, des vues partielles en coupe transversale du corps de boîtier que comporte ce boîtier, suivant chacune respectivement les lignes III-III et IV-IV de la figure 2 ;

20 la figure 5 est une vue en élévation du capot que comporte également ce boîtier, vu de l'intérieur, suivant la flèche V de la figure 2 ;

les figures 6 et 7 sont, à l'échelle des figures 3 et 4, et en correspondance avec celles-ci, des vues partielles en  
25 coupe transversale de ce capot, suivant, chacune respectivement, les lignes VI-VI et VII-VII de la figure 5 ;

les figures 8 et 9 sont des vues partielles en coupe transversale de l'ensemble déduites, chacune respectivement, des figures 3 et 6, d'une part, et 4 et 7, d'autre part ;

30 la figure 10 est une autre vue partielle en coupe transversale de l'ensemble, suivant la ligne X-X de la figure 1 ;

la figure 11 est une vue partielle en coupe transversale, qui, analogue à celle de la figure 8, se rapporte  
35 à une variante de réalisation.

Ces figures illustrent, à titre d'exemple, l'application de l'invention à un luminaire 10, et, par

exemple, à un bloc autonome d'éclairage de sécurité.

Seul se trouve ici concerné le boîtier 11 de ce luminaire 10, c'est-à-dire l'enveloppe extérieure de celui-ci.

C'est la raison pour laquelle, sur la figure 2, l'équipement intérieur de ce luminaire 10 a été volontairement occulté par un X.

De manière connue en soi, le boîtier 11 comporte, globalement, un corps de boîtier 11A, qui forme un socle pour le luminaire 10, et par lequel celui-ci peut ainsi être rapporté sur un quelconque support 12, par exemple un mur, et, d'autre part, un capot 11B, qui, suivant des dispositions décrites plus en détail ultérieurement, est emboîté, de manière amovible, sur le corps de boîtier 11A, et qui, s'agissant, en l'espace, d'un luminaire 10, est translucide.

Ce capot 11B est par exemple réalisé en matière synthétique transparente.

Dans les formes de réalisation représentées, le contour, en plan, du pourtour du corps de boîtier 11A et du capot 11B est quadrangulaire, et, plus précisément, rectangulaire avec, tant pour le corps de boîtier 11A que pour le capot 11B, un côté inférieur 13, supposé horizontal, un côté supérieur 14, également supposé horizontal, et deux côtés latéraux 15, supposés verticaux.

Bien entendu, des moyens d'assujettissement interviennent entre le capot 11B et le corps de boîtier 11A en au moins une zone Z de leur pourtour, pour leur solidarisation l'un à l'autre.

Dans les formes de réalisation représentées, il y a une telle zone Z sur chacun des côtés latéraux 15, dans la zone médiane de ceux-ci, et les moyens d'assujettissement correspondants, qui sont débrayables, comportent, d'une part, sur le capot 11B, une bride 18, en forme d'anse, qui s'étend en direction du corps de boîtier 11A, et, d'autre part, sur ce corps de boîtier 11A, un cran 19, sur lequel la bride 18 est apte à venir se crocheter, par simple encliquetage.

Par exemple, et tel que représenté, le cran 19 est établi à la faveur d'un logement 20 dans lequel la bride 18

vient s'encastrier.

Les dispositions qui précèdent sont bien connues par elles-mêmes, et, ne relevant pas en propre de la présente invention, elles ne seront pas décrites plus en détail ici.

5 De manière également connue en soi, le capot 11B est emboîté sur le corps de boîtier 11A par une lèvre 22, qui s'étend périphériquement sur une partie au moins de son pourtour, et par laquelle il coiffe localement, en correspondance, le corps de boîtier 11A.

10 Suivant l'invention, d'une part, le corps de boîtier 11A comporte, en correspondance avec la lèvre 22 du capot 11B, pour réception de celle-ci, une rainure 23, et, d'autre part, entre l'épaulement 24A que forme la tranche de la paroi extérieure 25 de cette rainure 23 et un épaulement 24B que le  
15 capot 11B présente en correspondance à cet effet transversalement en saillie vers l'extérieur, interviennent, sur une partie au moins de la longueur de ces épaulements 24A, 24B, et suivant des modalités décrites plus en détail ultérieurement, des moyens d'emboîtement relatif 26, formant  
20 chicane, ces moyens d'emboîtement relatif 26 comportant un cordon 28, qui fait saillie sur l'un quelconque des épaulements 24A, 24B, et une gorge 29, qui est en creux sur l'autre de ceux-ci et dans laquelle le cordon 28 est au moins en partie engagé.

25 Dans les formes de réalisation représentées, l'épaulement 24B du capot 11B et celui 24A du corps de boîtier 11A sont en appui l'un contre l'autre.

Par suite, et ainsi qu'il est mieux visible sur les figures 8, 9 et 10, la tranche 30 de la lèvre 22 du capot 11B  
30 est normalement à distance du fond 32 de la rainure 23 du corps de boîtier 11A.

Dans les formes de réalisation représentées, la lèvre 22 du capot 11B ne s'étend pas en continu tout au long du pourtour de celui-ci.

35 Elle est en effet localement interrompue au droit de chacune des zones Z de ce pourtour, pour le passage de la bride 18 correspondante.

Il en est de même pour la rainure 23 du corps de boîtier 11A, pour le dégagement du logement 20 dans lequel doit pénétrer cette bride 18.

5 Dans les formes de réalisation représentées, la largeur de la lèvre 22 du capot 11B, mesurée perpendiculairement à l'épaulement 24B, n'a pas non plus la même valeur tout au long du pourtour de ce capot 11B.

10 Constante sur les côtés latéraux 15 et sur les portions immédiatement adjacentes du côté inférieur 13 et du côté supérieur 14, cette largeur a une valeur supérieure dans la portion médiane de ce côté inférieur 13 et de ce côté supérieur 14, abstraction faite d'une échancrure 33 affectant localement la lèvre 22 dans cette dernière.

15 Le fond 32 de la rainure 23 du corps de boîtier 11A est étagé en conséquence.

Pour des raisons d'esthétique, la paroi extérieure 25 de cette rainure 23 se prolonge au-delà du fond 32 de celle-ci sur le côté inférieur 13 et sur le côté supérieur 14 du pourtour du corps de boîtier 11A, et, suivant un large arrondi, 20 elle présente elle-même une largeur variable tout au long de ceux-ci.

Dans les formes de réalisation représentées, la paroi intérieure de la rainure 23 du corps de boîtier 11A est formée directement par la paroi extérieure 34 de celui-ci.

25 Autrement dit, la paroi extérieure 25 de cette rainure 23 et son fond 32 font saillie latéralement sur le corps de boîtier 11A.

30 Dans les formes de réalisation représentées, la rainure 23 est en outre en retrait par rapport au débouché du corps de boîtier 11A.

Autrement dit, l'épaulement 24A formé par la tranche de sa paroi extérieure 25 est en retrait par rapport à l'épaulement 35 formé par la tranche de la paroi extérieure 34 du corps de boîtier 11A.

35 Corollairement, l'épaulement 24B du capot 11B s'étend à distance de la racine 36 de la lèvre 22 de ce capot 11B, entre cette racine 36 et la tranche 30 de cette lèvre 22.

Dans les formes de réalisation représentées, cet épaulement 24B forme la face frontale d'un bourrelet 38 qui fait saillie latéralement vers l'extérieur sur la lèvre 22.

5 Par ailleurs, dans les formes de réalisation représentées, le cordon 28 des moyens d'emboîtement relatif 26 fait saillie sur l'épaulement 24B du capot 11B, et la gorge 29 correspondante est en creux sur l'épaulement 24A du corps de boîtier 11A.

10 Par exemple, et tel que représenté, ce cordon 28 s'étend sensiblement dans la zone médiane de l'épaulement 24B du capot 11B, et, de manière complémentaire, il en est sensiblement de même pour la gorge 29 par rapport à l'épaulement 24A.

15 Dans les formes de réalisation représentées, le cordon 28 a, en section transversale, un profil en V arrondi, et la gorge 29 un profil en U.

Dans les formes de réalisation représentées, l'épaulement 24B du capot 11B ne comporte pas de moyens d'emboîtement relatif 26, et, donc, de cordon 28, sur toute sa  
20 longueur.

Plus précisément, il est dépourvu de tels moyens d'emboîtement relatif 26, et, donc, de cordon 28, sur les côtés latéraux 15 du pourtour du capot 11B, et il ne comporte ces moyens d'emboîtement relatif 26, et, donc, ce cordon 28, que  
25 sur une partie de la longueur de l'un au moins des côtés inférieur 13 et supérieur 14 de ce pourtour.

Plus précisément, encore, il ne comporte des moyens d'emboîtement relatif 26, et, donc, un cordon 28, que sur la portion médiane de l'un au moins des côtés inférieur 13 et  
30 supérieur 14 du pourtour du capot 11B.

Préférentiellement, cependant, pour pouvoir être indifféremment mis en oeuvre dans un sens ou dans l'autre, l'épaulement 24B du capot 11B comporte des moyens d'emboîtement relatif 26, et, donc, un cordon 28, tout au long de la portion  
35 médiane de l'un et de l'autre des côtés inférieur 13 et supérieur 14 du pourtour de ce capot 11B.

Plus précisément, dans les formes de réalisation représentées, le capot 11B a un plan de symétrie, perpendiculairement aux côtés latéraux 15 de son pourtour.

Il n'en est pas exactement de même pour le corps de boîtier 11A, celui-ci devant être mis en place sur le support 12 suivant une implantation bien déterminée.

Quoi qu'il en soit, dans les formes de réalisation représentées, l'épaulement 24A du corps de boîtier 11A présente, lui, des moyens d'emboîtement relatif 26, et, donc, une gorge 29, sur toute sa longueur, y compris sur les côtés latéraux 15 du pourtour de ce corps de boîtier 11A.

Dans les formes de réalisation représentées, le corps de boîtier 11A comporte, par ailleurs, le long du côté inférieur 13 de son pourtour, au moins un passage 40, qui fait communiquer avec l'extérieur sa rainure 23.

Par exemple, et tel que représenté, le corps de boîtier 11A présente, à distance l'un de l'autre, sur le côté inférieur 13 de son pourtour, au moins deux passages 40 entre sa rainure 23 et l'extérieur.

En pratique, ces deux passages 40 sont identiques l'un à l'autre.

Chacun d'eux est formé par une saignée qui échancre transversalement la paroi extérieure 25 de la rainure 23, sur la surface interne de cette paroi extérieure 25, et qui débouche à l'extérieur sur l'épaulement 24A du corps de boîtier 11A formant la tranche de cette paroi extérieure 25.

Préférentiellement, le fond de cette saignée s'étend en pente, en s'écartant du volume intérieur du corps de boîtier 11A au fur et à mesure qu'il s'éloigne du fond de celui-ci.

Préférentiellement, également, cette saignée s'étend à compter même du fond 32 de la rainure 23 et elle recoupe la gorge 29 présente sur l'épaulement 24A, suivant la zone médiane du profil de cette gorge 29.

En pratique, la partie de la longueur de l'un au moins des côtés inférieur 13 et supérieur 14 du pourtour du capot 11B suivant laquelle l'épaulement 24B de ce capot 11B comporte des moyens d'emboîtement relatif 26, et, donc, un cordon 28,

correspond à la distance séparant l'un de l'autre les deux passages 40 du corps de boîtier 11A.

Préférentiellement, enfin, et cela est le cas dans les formes de réalisation représentées, il est prévu un certain serrage entre le capot 11B et le corps de boîtier 11A.

Pour ce faire, sur une partie au moins de la largeur de la lèvre 22 du capot 11B, la dimension interne DB de ce capot 11B, mesurée sensiblement perpendiculairement à la lèvre 22, est, tout au long de cette lèvre 22, inférieure à la dimension externe DA correspondante du corps de boîtier 11A, en sorte que le capot 11B est serré sur ce corps de boîtier 11A tout au long de sa lèvre 22.

En pratique, figure 3, la dimension externe DA du corps de boîtier 11A est appréciée au niveau de la surface externe 41 de sa paroi extérieure 34.

Dans les formes de réalisation représentées, cette surface externe 41 est droite.

Autrement dit, elle s'étend sensiblement perpendiculairement au fond du corps de boîtier 11A.

Corollairement, figure 6, la dimension interne DB du capot 11B est appréciée au niveau de la surface interne 42 de sa lèvre 22.

Dans les formes de réalisation représentées, cette surface interne 42 comporte, successivement, de la racine 36 de la lèvre 22 à la tranche 30 de celle-ci, trois tronçons, à savoir, un tronçon 43, qui s'étend en oblique, en allant en s'évasant au fur et à mesure qu'il s'éloigne du fond du capot 11B, un tronçon 44, qui est droit, en s'étendant sensiblement perpendiculairement à ce fond, et un tronçon 45, qui, comme le tronçon 43, s'étend en oblique, en allant en s'évasant au fur et à mesure qu'il s'éloigne du fond en question.

Par le tronçon 44, la surface interne 42 de la lèvre 22 du capot 11B est sensiblement complémentaire de la surface externe 41 de la paroi extérieure 34 du corps de boîtier 11A.

Dans les formes de réalisation représentées, le serrage entre le capot 11B et le corps de boîtier 11A n'intervient donc que par le tronçon 43.

Par exemple la pente de celui-ci peut être de l'ordre de 5°.

Corollairement, l'obliquité du tronçon 45 de la lèvre 22 du capot 11B facilite l'engagement de ce capot 11B sur le corps de boîtier 11A.

En service, c'est-à-dire lorsque le boîtier 11 est en place sur le support 12, avec son capot 11B dûment rapporté sur son corps de boîtier 11A, l'effet de chicane dû aux moyens d'emboîtement relatif 26 minimise toute infiltration éventuelle d'eau entre le capot 11B et le corps de boîtier 11A au niveau de leur plan de joint, c'est-à-dire au niveau de leurs épaulements 24B, 24A respectifs, et, pour le cas où une telle infiltration se produirait, l'eau correspondante, dûment canalisée par la rainure 23 du corps de boîtier 11A, gagnerait par gravité le côté inférieur 13 du pourtour de ce corps de boîtier 11A et serait alors dûment évacuée à l'extérieur par les passages 40 prévus à cet effet sur celui-ci, sans risquer d'atteindre par ailleurs le volume interne du boîtier 11 eu égard au serrage entre le capot 11B et le corps de boîtier 11A.

Dans la variante de réalisation représentée sur la figure 11, ce serrage est cependant supprimé.

Mais, en substitution, il est prévu, en creux sur la surface externe 41 de la paroi extérieure 34 du corps de boîtier 11A, au niveau du fond 32 de la rainure 23 de celui-ci, une gorge 46 de section transversale suffisante pour canaliser, et confiner à son niveau, avant son évacuation par les passages 40, toute l'eau atteignant éventuellement cette rainure 23.

Bien entendu, la présente invention ne se limite pas aux formes de réalisation décrites et représentées, mais englobe toute variante d'exécution et/ou de combinaison de leurs divers éléments.

En particulier, au lieu de faire saillie sur l'épaulement du capot, le cordon des moyens d'emboîtement relatif mis en oeuvre entre ce capot et le corps de boîtier pourrait tout aussi bien faire saillie sur l'épaulement de ce dernier, la gorge correspondante étant alors en creux sur l'épaulement du capot.

En outre, ce cordon peut avoir un profil quelconque.

En outre, il n'est pas nécessairement implanté au milieu de l'épaulement sur lequel il fait saillie.

Enfin, le domaine d'application de l'invention n'est  
5 pas nécessairement limité aux seuls luminaires, et, a fortiori,  
aux seuls blocs autonomes d'éclairage de sécurité.

Il s'étend au contraire, d'une manière plus générale,  
à n'importe quel appareillage à implanter en atmosphère humide.

REVENDICATIONS

1. Boîtier du genre comportant un corps de boîtier (11A) et un capot (11B) emboîté sur le corps de boîtier (11A) par une lèvre (22) qui s'étend périphériquement sur une partie  
5 au moins de son pourtour, caractérisé en ce que, d'une part, le corps de boîtier (11A) comporte, en correspondance avec la lèvre (22) du capot (11B), pour réception de celle-ci, une rainure (23), et en ce que, d'autre part, entre l'épaule-  
10 ment (24A) que forme la tranche de la paroi extérieure (25) de cette rainure (23) et un épaulement (24B) que le capot (11B) présente en correspondance à cet effet transversalement en saillie vers l'extérieur, interviennent, sur une partie au moins de la longueur de ces épaulements (24A, 24B), des moyens d'emboîtement relatif (26) formant chicane, lesdits moyens  
15 d'emboîtement relatif (26) comportant un cordon (28), qui fait saillie sur l'un quelconque des épaulements (24A, 24B), et une gorge (29), qui est en creux sur l'autre de ceux-ci et dans laquelle le cordon (28) est au moins en partie engagé.

2. Boîtier suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'épaulement (24B) du capot (11B) et celui (24A) du corps de boîtier (11A) sont en appui l'un contre l'autre.  
20

3. Boîtier suivant l'une quelconque des revendications 1, 2, caractérisé en ce que le cordon (28) des moyens d'emboîtement relatif (26) fait saillie sur l'épaulement (24B)  
25 du capot (11B), et la gorge (29) correspondante est en creux sur l'épaulement (24A) du corps de boîtier (11A).

4. Boîtier suivant l'une quelconque des revendications 1, 2, caractérisé en ce que le cordon (28) des moyens d'emboîtement relatif (26) fait saillie sur l'épaulement (24A)  
30 du corps de boîtier (11A), et la gorge (29) correspondante est en creux sur l'épaulement (24B) du capot (11B).

5. Boîtier suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que, des moyens d'assujettissement (16) intervenant entre le capot (11B) et le corps de boîtier (11A) en au moins une zone (Z) de leur pourtour, la lèvre (22)  
35 du capot (11B) est interrompue au droit de cette zone (Z), et

il en est de même pour la rainure (23) du corps de boîtier (11A).

5 6. Boîtier suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que, le contour, en plan, du pourtour du corps de boîtier (11A) et du capot (11B) étant quadrangulaire, avec un côté inférieur (13), un côté supérieur (14) et deux côtés latéraux (15), l'épaulement (24B) du capot (11B) est dépourvu de moyens d'emboîtement relatif (26) sur les côtés latéraux (15) de ce pourtour.

10 7. Boîtier suivant la revendication 6, caractérisé en ce que l'épaulement (24B) du capot (11B) ne comporte des moyens d'emboîtement relatif (26) que sur une partie de la longueur de l'un au moins des côtés inférieur (13) et supérieur (14) de son pourtour.

15 8. Boîtier suivant la revendication 7, caractérisé en ce que le capot (11B) a un plan de symétrie, perpendiculairement aux côtés latéraux (15) de son pourtour.

20 9. Boîtier suivant l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que, le contour, en plan, du pourtour du corps de boîtier (11A) et du capot (11B) étant quadrangulaire, avec un côté inférieur (13), un côté supérieur (14), et deux côtés latéraux (15), le corps de boîtier (11A) comporte, le long du côté inférieur (13) de ce pourtour, au moins un passage (40), qui fait communiquer avec l'extérieur sa rainure (23).

30 10. Boîtier suivant la revendication 9, caractérisé en ce que le passage (40) est une saignée qui échancre transversalement la paroi extérieure (25) de la rainure (23), sur la surface interne de cette paroi extérieure (25), et qui débouche à l'extérieur sur l'épaulement (24A) du corps de boîtier (11A).

11. Boîtier suivant la revendication 10, caractérisé en ce que ladite saignée s'étend à compter du fond (32) de la rainure (23) du corps de boîtier (11A).

35 12. Boîtier suivant l'une quelconque des revendications 10, 11, caractérisé en ce que le fond de ladite saignée s'étend en pente, en s'écartant du volume intérieur du

corps de boîtier (11A) au fur et à mesure qu'il s'éloigne du fond de celui-ci.

13. Boîtier suivant l'une quelconque des revendications 9 à 12, caractérisé en ce que le corps de boîtier (11A) présente, à distance l'un de l'autre, au moins 5 deux passages (40) entre sa rainure (23) et l'extérieur.

14. Boîtier suivant les revendications 7 et 13, prises conjointement, caractérisé en ce que la partie de la longueur de l'un au moins des côtés inférieur (13) et supérieur (14) du 10 pourtour du capot (11B) suivant laquelle l'épaulement (24B) de ce capot (11B) comporte des moyens d'emboîtement relatif (26) correspond à la distance séparant l'un de l'autre les deux passages (40) du corps de boîtier (11A).

15. Boîtier suivant l'une quelconque des revendications 1 à 14, caractérisé en ce que, sur une partie au moins de la largeur de la lèvre (22) du capot (11B), la dimension interne (DB) de ce capot (11B), mesurée sensiblement perpendiculairement à cette lèvre (22), est, tout au long de cette lèvre (22), inférieure à la dimension externe (DA) 20 correspondante du corps de boîtier (11A), en sorte que le capot (11B) est serré sur le corps de boîtier (11A) tout au long de sa lèvre (22).

FIG. 1

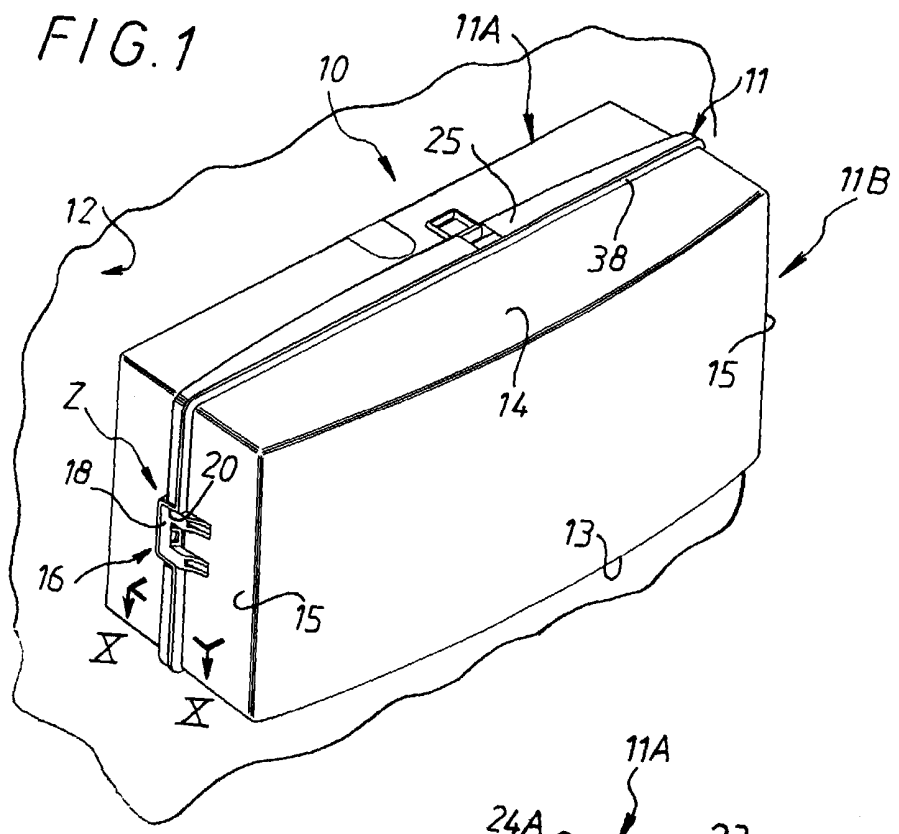


FIG. 2

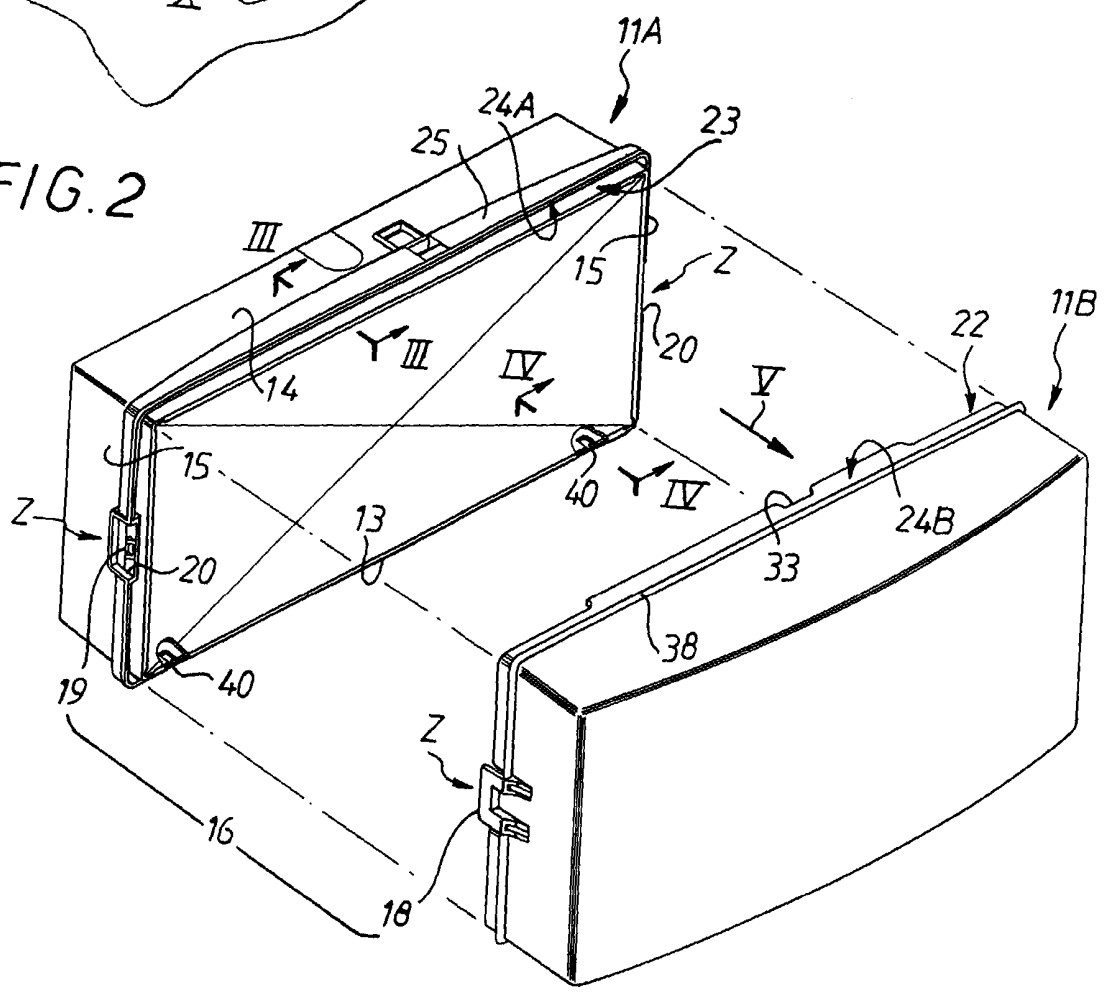


FIG. 3

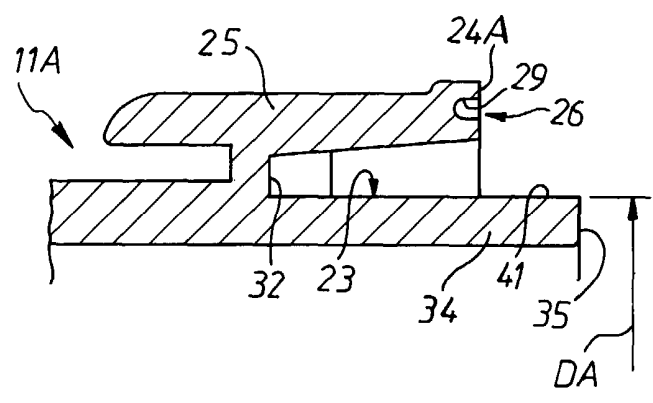


FIG. 6

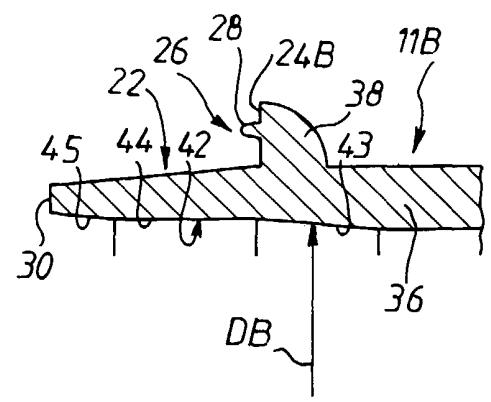


FIG. 4

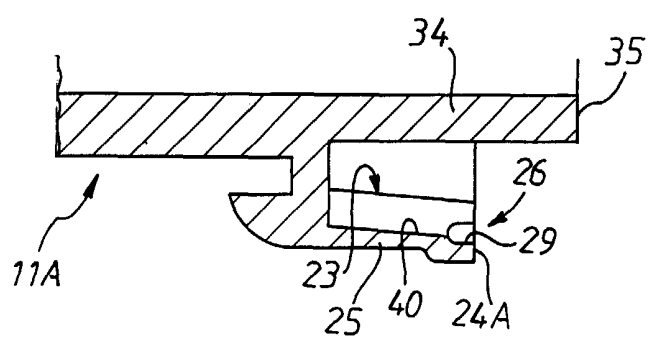


FIG. 7

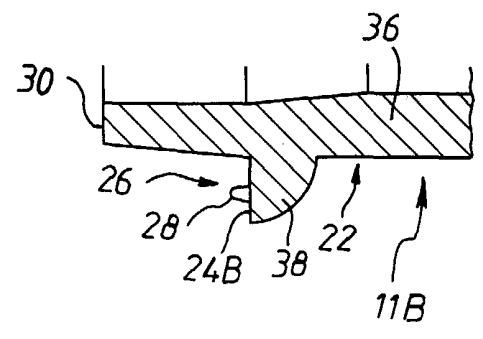


FIG. 5

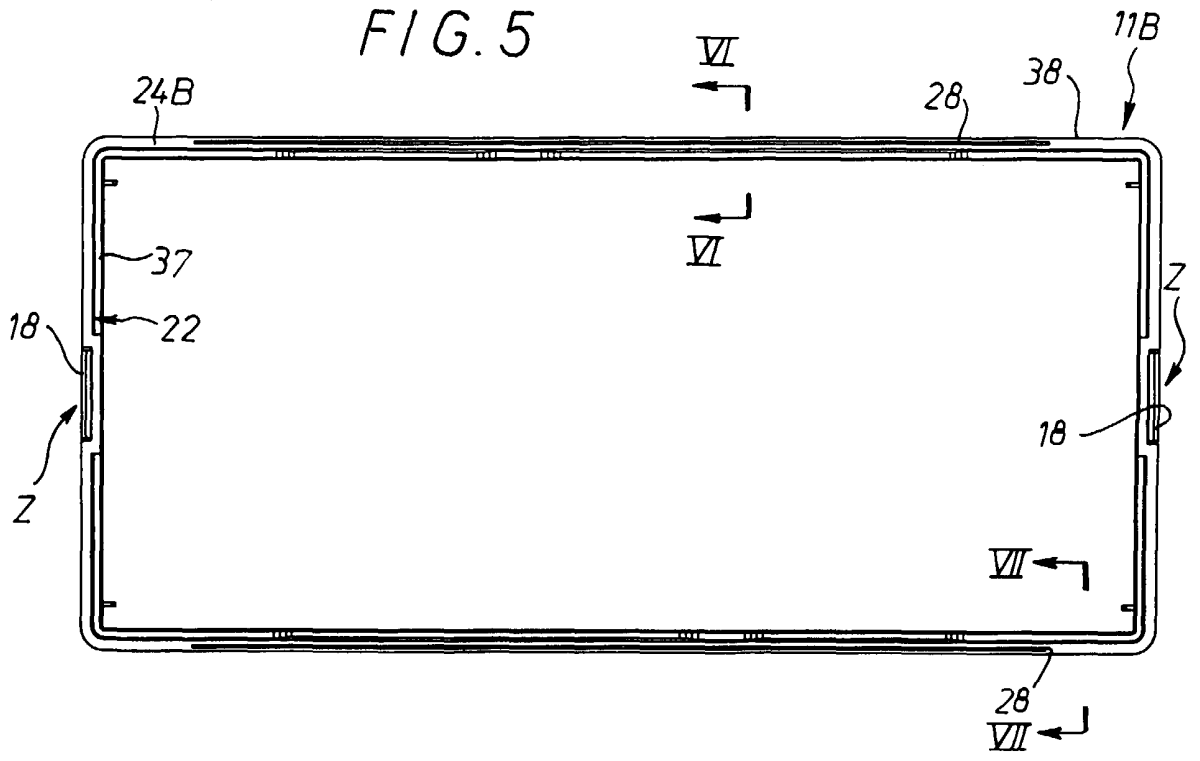


FIG. 8

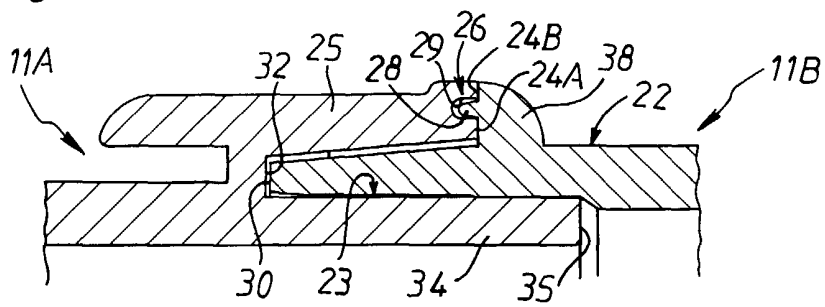


FIG. 9

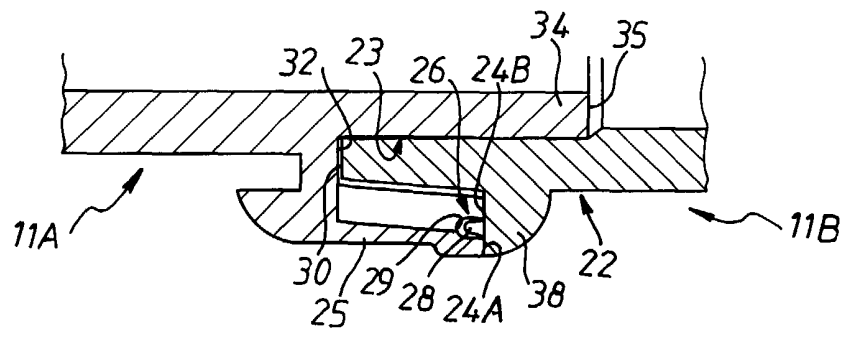


FIG. 10

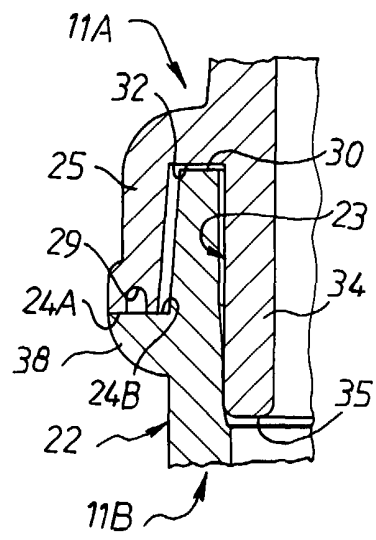
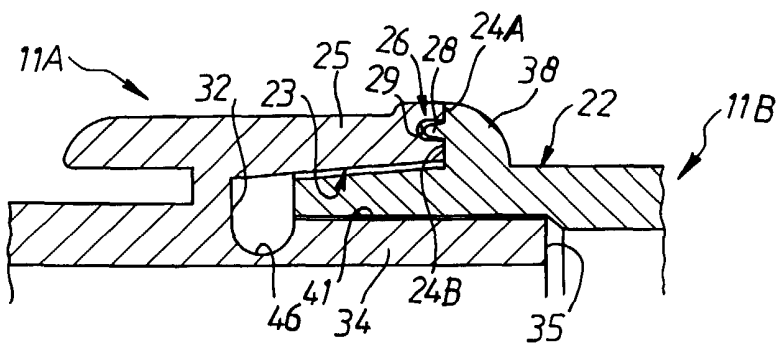


FIG. 11



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée	
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	WO 91 07794 A (MODELEC S.A.) * page 4, ligne 35 - page 6, ligne 15 * * figures 1-5 *	1-4	
Y	---	9,15	
X	DE 91 16 266 U (ZUMTOBEL LICHT GMBH) * revendications 1-3; figures 1,2 *	1,2	
Y	---	9,15	
A	US 5 310 075 A (WYLER) * colonne 2, ligne 50 - colonne 4, ligne 59; figures 1-5 *	1,2	
A	---	1,2,5,9, 13	
A	US 5 621 192 A (BORWELL ET AL.) * colonne 2, ligne 68 - colonne 3, ligne 2 * * colonne 2, ligne 37 - ligne 67 * * colonne 4, ligne 6 - ligne 23 * * colonne 4, ligne 39 - ligne 64 * * figures 1-12 *		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
A	---	1,5,6	F21V H02G B65D
A	US 4 381 063 A (LEONG) * colonne 4, ligne 6 - ligne 39 * * figures 1-4 * -----		
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
8 janvier 1998		De Mas, A	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
<p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p>		<p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>	